

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du
Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN
Union Postale, - Frs. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT" Montréal.

ASSOCIATION DES MARCHANDS DE- TAILLEURS DU CANADA (Incorporée)

Une assemblée, ou plutôt une sorte
de convention des succursales de l'As-
sociation du District de Québec, a eu
lieu à Québec, mercredi, le 15 de ce
mois.

A cette convention, étaient présents:

Succursale de Québec:

MM L. F. Falardeau, J. E. Martineau,
O. N. Shink, Henri Lemieux, Elz. Tur-
cotte, Jos. Savard, J. A. Moisan, Nap.
Moisan, J. J. Boyce.

Succursale de l'Islet:

MM O. Charbonneau, prés., l'Islet; J.
A. Dionne, l'Islet et J. T. Lavallée, St-
Jean Port Joli.

Succursale de Kamouraska:

MM Cyprien Dionne, Ste-Hélène et
H. O. Lachance, St-Pascal.

Succursale de Témiscouata:

MM Jos. Rioux, Trois-Pistoles; Jos.
Viol. Fraserville et P. Michaud, Isle-
Verte.

Succursale de Thetford Mines:

M. J. L. Demers, Thetford Mines.

La résolution suivante a été présen-
tée, discutée et finalement votée, à l'u-
nimité, à la séance du matin:

"Attendu qu'il est du meilleur inté-
rêt des Marchands en Gros et des Mar-
chands en Détail que les relations com-
merciales entre eux soient toujours
des plus amicales.

Attendu que nous reconnaissons le
principe que la distribution de la mar-
chandise se fait plus économiquement
par l'entremise des Marchands en Gros
et des Marchands en Détail.

"Attendu qu'il devient nécessaire que
le champ d'opérations de chacun soit dé-
fini.

"Qu'il soit résolu que nous, les mem-
bres des succursales de Québec, Rimous-
ki, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet et
Thetford Mines, de l'Association des Mar-
chands Détaillants du Canada, Incor-
porée, priions les Marchands en Gros de
Québec et ceux de Montréal qui font af-
faires dans ce district, de protéger le
marchand en détail en refusant de ven-
dre aux consommateurs, soit directement
à leur place d'affaires, ou par l'entre-
mise de leur voyageurs ou employés."

A la séance de l'après-midi, les mar-
chands de gros du commerce d'épicerie,
faisant partie de la Guilde des Epiciers
de Gros, savoir: MM. Wm. Carrier, M.
P., président de la Guilde, J. B. Létel-
lier, M. Royer, représentant M. J. B.
Renaud et M. Rattray, de Drouin, Drouin
et Rattray, sont venus visiter les mar-
chands de détail.

A cette séance il a été décidé qu'un
comité conjoint formé des marchands de
gros serait nommé et chargé d'étudier
toutes les questions communes au com-
merce de gros et au commerce de dé-
tail et sur lesquelles il conviendrait
de s'entendre.

L'Assemblée s'est ensuite ajournée.

L'EVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ A MONTREAL

Le système d'évaluation de la proprié-
té foncière à Montréal est en butte aux
attaques de nombreux propriétaires. Ja-
mais, prétend-on, il n'y a eu autant de ré-
clamations que cette année au sujet des
évaluations; la plupart de ces réclama-
tions viendraient des nouveaux quartiers
de la Cité, c'est-à-dire des municipalités
nouvellement annexées.

Nous voulons bien concéder que le fait
même d'être englobées dans la Cité de

Montréal donne aux propriétés de ces an-
ciennes municipalités une plus value
quelconque, ce n'est donc pas tant contre
l'augmentation de l'évaluation elle-même
que contre le système d'évaluation qu'on
se récrie davantage.

Il y a, si nous ne nous trompons, huit
évaluateurs pour la Cité de Montréal. Ces
huit évaluateurs ne peuvent, en trois ou
quatre mois, faire un travail aussi colos-
sal que de passer sérieusement en revue
chaque propriété pour l'évaluer au point
de vue de la taxe à payer par le proprié-
taire. Il leur est matériellement impos-
sible, faute de temps, de faire le travail
tel qu'il devrait l'être pour donner con-
fiance à ceux qui paient la taxe d'après
une évaluation hâtive et sans doute ra-
rement contradictoire.

Si le système d'évaluation est sujet à
la critique, le mode d'appel imposé aux
propriétaires qui se croient lésés par l'é-
valuation ne l'est pas moins, s'il ne l'est
davantage.

Les propriétaires doivent, en cas de ré-
clamation, s'adresser à ces mêmes éva-
luateurs, c'est-à-dire à ceux-là mêmes qui,
d'après les propriétaires se sont trompés,
pour obtenir le redressement de l'erreur
commise. Ces évaluateurs se font donc
leurs propres juges et, naturellement, ils
doivent avoir une assez bonne opinion
d'eux-mêmes pour s'imaginer que la va-
leur qu'ils donnent aux propriétés est 99
fois sur 100 absolument inattaquable.

Ils font consciencieusement leur de-
voir, nous n'en doutons pas, mais ils sont
hommes et, par conséquent, enclins à se
tromper. En cas d'erreur de leur part,
ils seront d'autant moins disposés à re-
connaître cette erreur qu'ils auront don-
né une première évaluation au mieux de
leurs connaissances.

Or, personne n'ignore qu'en matière
d'évaluation de propriétés, il est bien dif-
ficile de s'entendre. Prenez trois ou qua-